

Mairie de Royan

1042, A

DÉPARTEMENT de la

Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

ROYAN

CANTON

ROYAN

OBJET :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 mai 1948 194

Cité Commerciale

L'an mil neuf cent quarante huit, le 26 du mois de mai, le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. HECHEMONI CHAIZEIRE, en session ordinaire d'après convocations faites le 21 mai 1948 194.

NOMBRE

de Conseillers municipaux ayant pris part au vote :

48.047

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Etaient présents : MM. HECHEMONI, Veysière, Rochereaux, Chamboulin, Prugnaud, Helle Mosky, M. Baudet, Brotoseu, Chazeau, Chollat, Couin, Bonca, Dufour, Main, Pouget, Boutin, Seugnet. Représentés : M. Météader par M. Dufour. Absents : MM. M. Péraudeau par M. Chamboulin, Thirion, Cousinet, Péraudeau.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

A la demande de M. Chazeau, le Conseil décide qu'une note aux lettres sera posée à la cité commerciale dite grand format actuellement facturée 1.200 frs par l'administration des P.T.T. (dépense à mandater sur le crédit affecté aux dépenses imprévues.)

PROUVE

le 16 juin 48

le Maire

le Maire Général

90238 M. HASSON - REHAUS - LA ROCHELLE

